

Actualités ▾

Culture

Sport

Plein air

Communauté ▾

Opinion ▾

Nos cahiers ▾

Ma ville ▾

Emplois locaux

 0 °C

1 novembre 2022 à 17 heure 03 min | Reading Time 4 mins

À LA UNE

## Combien valent nos milieux naturels ?

Par Marie-Catherine Goudreau ✉



Les grands espaces verts, les lacs et les forêts définissent la région des Laurentides, et attirent plusieurs personnes à venir s'y installer. Mais saviez-vous que ces milieux naturels peuvent aussi offrir des services qui ont une valeur économique ? C'est ce que démontre l'organisme Abrinord dans une récente étude.

Cette étude porte sur la valeur économique des services rendus par les milieux naturels sur le territoire d'Abrinord, allant de Saint-André-d'Argenteuil à Lantier, passant par Sainte-Adèle, Prévost et Saint-Jérôme. L'organisme a évalué la valeur de nos milieux naturels à **525 M\$ par année**.

—

Quand on parle de services rendus par des milieux naturels, on parle entre autres de séquestration et de stockage du carbone, de rétention des sédiments et des nutriments, d'habitat pour la biodiversité et d'esthétisme des paysages.

Le territoire d'Abrinord regroupe plus de 16 000 milieux humides, plus de 3 000 lacs et 5 000 km de cours d'eau.

—

## Un argument de plus

« Les milieux naturels nous rendent beaucoup de services. Et c'est particulièrement vrai au niveau de la conservation de l'eau. Les milieux naturels filtrent l'eau, rechargent les nappes phréatiques et font beaucoup de choses pour nous aider à la protéger », a expliqué Mélanie Lauzon, directrice générale d'Abrinord, lors du Rendez-vous conservation Laurentides le 19 octobre dernier.

« Mais ces arguments ne sont pas toujours faciles à défendre », affirme Mme Lauzon. L'économie écologique permet donc d'associer une valeur monétaire aux services rendus par les milieux naturels. Selon elle, cela peut aider dans la prise de décision. « Ça peut nous aider par exemple à décider quels milieux on conserve ou on protège. Ça peut donc être un outil dans la planification territoriale. »

Selon l'étude présentée par Abrinord et réalisé par la firme **Habitat**, 141 733 tonnes de carbone sont séquestrées annuellement au sein des peuplements forestiers du territoire. Cette quantité représente l'équivalent de 160 000 voitures retirées de la circulation pendant un an. Les milieux humides peuvent quant à eux séquestrer 22 502 tonnes de carbone. Cela représente l'équivalent de 25 300 voitures retirées de la circulation pendant un an.

La tonne de carbone équivaut en 2021 à 193,30 \$, selon le « coût social ». Ainsi, les résultats démontrent que le territoire d'Abrinord contribue à la hauteur de 32 M\$ par année en coût social du carbone. Celui-ci représente « une estimation théorique des dommages causés à la société à la suite d'une augmentation du carbone atmosphérique », explique Mme Lauzon. On peut donc le considérer comme une économie pour la société.

## Les milieux naturels comme investissement

Par ailleurs, un récent rapport de l'Université Waterloo et du Centre d'adaptation au climat réclame la **reconnaissance de la valeur financière des actifs naturels dans les villes**. Dans cette étude, on présente des mesures qu'on peut appliquer pour, par exemple, « permettre l'inclusion des actifs naturels dans les états financiers du secteur public ». Les actifs naturels sont par exemple des milieux humides, des lacs, des rivières, des forêts ou encore des champs.

« Le vieil argument voulant qu'il faille exclure les actifs naturels des états financiers parce qu'il n'est pas possible d'en calculer la valeur de façon fiable est maintenant désuet, étant donné l'existence de méthodes d'évaluation de ces actifs et leur utilisation active par des municipalités canadiennes », peut-on lire dans le rapport.

Pour Anne Léger, directrice générale du **Conseil régional en environnement (CRE) des Laurentides**, « le gens sont de plus en plus conscients des services que la nature leur rend, mais il faut que ça se traduise concrètement. Cela est nécessaire pour que les Municipalités puissent se développer un argumentaire. »

Par exemple, si une Municipalité doit faire un bassin de rétention pour empêcher les inondations, elle va construire une infrastructure, qui devient un investissement, explique Mme Léger. « Mais un milieu humide joue le même rôle que cette infrastructure, et devient en plus un refuge pour la biodiversité », rapporte-t-elle. Toutefois, à l'heure actuelle, ce sera inscrit comme une dépense, plutôt qu'un investissement, dans les finances de la Ville.

—

Une deuxième étude a aussi été faite par Abrinord sur la volonté des citoyens à donner. On évalue que les résidents sont prêts à donner en moyenne 40 \$ par personne par année pour la conservation des milieux humides. En tout, c'est 6,5 M\$ par année pour le territoire d'Abrinord.

—

Dans l'étude réalisée pour Abrinord, les chercheurs ont fait une étude de cas avec un terrain boisé de 21 hectares à Lachute. Dans celui-ci, on retrouve en majorité de la superficie des marais et des forêts feuillues et mixtes. Le terrain est présentement à vendre à 5 M\$, mais il est évalué à 500 000 \$ par la Municipalité.

Dans son étude, l'organisme a donc évalué la valeur de quatre « services écosystémiques » : l'habitat pour la biodiversité, l'esthétisme des paysages, la séquestration du carbone et le stockage du carbone. « Au bout de 10 ans, la valeur économique pour ces quatre services serait de 1,4 M\$ », a indiqué Jasmine Boissé, chargée de projet chez Abrinord.

## Les limites de l'économie écologique

Certains services ne peuvent pas être évalués puisqu'ils n'ont pas de référence économique, comme les bénéfices de la nature notamment pour la santé mentale. « Il n'y a pas assez de données et c'est dur à caractériser », explique Mélanie Lauzon. La valeur des milieux peut donc être sous-estimée.

Du point de vue de Jean-Philippe Gadbois, directeur général à la Ville de Saint-Sauveur, cette approche reste très « théorique ». « Je crois plus aux actions concrètes. [...] Oui, c'est intéressant, mais je crois qu'on peut faire de la conservation différemment avec par exemple du développement durable, en réfléchissant mieux les projets de développement », souligne-t-il.

« Le vrai impact qu'on veut, ce n'est pas dans les livres de la Ville, mais au niveau environnemental : diminuer les îlots de chaleur, favoriser la mobilité active, utiliser des méthodes de construction innovantes, etc. », ajoute M. Gadbois.

Les membres d'Abrinord ont par ailleurs présenté leur étude et les chiffres en lien avec les Laurentides à des MRC, dont celle des Pays-d'en-Haut. « Il y a une ouverture, mais ça prend du temps avant de se rendre aux fonctionnaires », souligne Mme Lauzon.